

CR 2006/29

International Court
of Justice

THE HAGUE

Cour internationale
de Justice

LA HAYE

YEAR 2006

Public sitting

held on Tuesday 28 March 2006, at 10 a.m., at the Peace Palace,

Vice-President Al-Khasawneh, Acting President, presiding,

*in the case concerning the Application of the Convention on the Prevention and Punishment
of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina v. Serbia and Montenegro)*

VERBATIM RECORD

ANNÉE 2006

Audience publique

tenue le mardi 28 mars 2006, à 10 heures, au Palais de la Paix,

sous la présidence de M. Al-Khasawneh, vice-président, faisant fonction de président,

*en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du
crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)*

COMPTE RENDU

Present: Vice-President Al-Khasawneh, Acting President

Judges Ranjeva

Shi

Koroma

Owada

Simma

Tomka

Abraham

Keith

Sepúlveda

Bennouna

Skotnikov

Judges *ad hoc* Mahiou

Kreća

Registrar Couvreur

Présents : M. Al-Khasawneh, vice-président, faisant fonction de président en l'affaire
MM. Ranjeva
Shi
Koroma
Owada
Simma
Tomka
Abraham
Keith
Sepúlveda
Bennouna
Skotnikov, juges
MM. Mahiou,
Kreća, juges *ad hoc*
M. Couvreur, greffier

The Government of Bosnia and Herzegovina is represented by:

Mr. Sakib Softić,

as Agent;

Mr. Phon van den Biesen, Attorney at Law, Amsterdam,

as Deputy Agent;

Mr. Alain Pellet, Professor at the University of Paris X-Nanterre, Member and former Chairman of the International Law Commission of the United Nations,

Mr. Thomas M. Franck, Professor of Law Emeritus, New York University School of Law,

Ms Brigitte Stern, Professor at the University of Paris I,

Mr. Luigi Condorelli, Professor at the Faculty of Law of the University of Florence,

Ms Magda Karagiannakis, B.Ec, LL.B, LL.M., Barrister at Law, Melbourne, Australia,

Ms Joanna Korner, Q.C., Barrister at Law, London,

Ms Laura Dauban, LL.B (Hons),

as Counsel and Advocates;

Mr. Morten Torkildsen, BSc, MSc, Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norway,

as Expert Counsel and Advocate;

H.E. Mr. Fuad Šabeta, Ambassador of Bosnia and Herzegovina to the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Wim Muller, LL.M, M.A.,

Mr. Mauro Barelli, LL.M (University of Bristol),

Mr. Ermin Sarajlija, LL.M,

Mr. Amir Bajrić, LL.M,

Ms Amra Mehmedić, LL.M,

Mr. Antoine Ollivier, Temporary Lecturer and Research Assistant, University of Paris X-Nanterre,

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est représenté par :

M. Sakib Softić,

comme agent;

M. Phon van den Biesen, avocat, Amsterdam,

comme agent adjoint;

M. Alain Pellet, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies,

M. Thomas M. Franck, professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de New York,

Mme Brigitte Stern, professeur à l'Université de Paris I,

M. Luigi Condorelli, professeur à la faculté de droit de l'Université de Florence,

Mme Magda Karagiannakis, B.Ec., LL.B., LL.M., *Barrister at Law*, Melbourne (Australie),

Mme Joanna Korner, Q.C., *Barrister at Law*, Londres,

Mme Laura Dauban, LL.B. (Hons),

comme conseils et avocats;

M. Morten Torkildsen, BSc., MSc., Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norvège,

comme conseil-expert et avocat;

S. Exc. M. Fuad Šabeta, ambassadeur de Bosnie-Herzégovine auprès du Royaume des Pays-Bas,

M. Wim Muller, LL.M., M.A.,

M. Mauro Barelli, LL.M. (Université de Bristol),

M. Ermin Sarajlija, LL.M.,

M. Amir Bajrić, LL.M.,

Mme Amra Mehmedić, LL.M.,

M. Antoine Ollivier, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris X-Nanterre,

Ms Isabelle Moulier, Research Student in International Law, University of Paris I,

Mr. Paolo Palchetti, Associate Professor at the University of Macerata (Italy),

as Counsel.

The Government of Serbia and Montenegro is represented by:

Mr. Radoslav Stojanović, S.J.D., Head of the Law Council of the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro, Professor at the Belgrade University School of Law,

as Agent;

Mr. Saša Obradović, First Counsellor of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Vladimir Cvetković, Second Secretary of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

as Co-Agents;

Mr. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), Professor of Law at the Central European University, Budapest and Emory University, Atlanta,

Mr. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., Member of the International Law Commission, member of the English Bar, Distinguished Fellow of the All Souls College, Oxford,

Mr. Xavier de Roux, Master in law, avocat à la cour, Paris,

Ms Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris and member of the Council of the International Criminal Bar,

Mr. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), Professor of Law at the University of Kiel, Director of the Walther-Schücking Institute,

Mr. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), Attorney at Law, Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, and President of the International Law Association of Serbia and Montenegro,

Mr. Igor Olujić, Attorney at Law, Belgrade,

as Counsel and Advocates;

Ms Sanja Djajić, S.J.D., Associate Professor at the Novi Sad University School of Law,

Ms Ivana Mroz, LL.M. (Indianapolis),

Mr. Svetislav Rabrenović, Expert-associate at the Office of the Prosecutor for War Crimes of the Republic of Serbia,

Mme Isabelle Moulier, doctorante en droit international à l'Université de Paris I,

M. Paolo Palchetti, professeur associé à l'Université de Macerata (Italie),

comme conseils.

Le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro est représenté par :

M. Radoslav Stojanović, S.J.D., chef du conseil juridique du ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, professeur à la faculté de droit de l'Université de Belgrade,

comme agent;

M. Saša Obradović, premier conseiller à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

M. Vladimir Cvetković, deuxième secrétaire à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

comme coagents;

M. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), professeur de droit à l'Université d'Europe centrale de Budapest et à l'Université Emory d'Atlanta,

M. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., membre de la Commission du droit international, membre du barreau d'Angleterre, *Distinguished Fellow* au All Souls College, Oxford,

M. Xavier de Roux, maîtrise de droit, avocat à la cour, Paris,

Mme Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris, et membre du conseil du barreau pénal international,

M. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), professeur de droit à l'Université de Kiel, directeur de l'Institut Walther-Schücking,

M. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), avocat, cabinet Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, et président de l'association de droit international de la Serbie-et-Monténégro,

M. Igor Olujić, avocat, Belgrade,

comme conseils et avocats;

Mme Sanja Djajić, S.J.D, professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Novi Sad,

Mme Ivana Mroz, LL.M. (Indianapolis),

M. Svetislav Rabrenović, expert-associé au bureau du procureur pour les crimes de guerre de la République de Serbie,

Mr. Aleksandar Djurdjić, LL.M., First Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Miloš Jastrebić, Second Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Christian J. Tams, LL.M. PhD. (Cambridge), Walther-Schücking Institute, University of Kiel,

Ms Dina Dobrkovic, LL.B.,

as Assistants.

M. Aleksandar Djurdjić, LL.M., premier secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Miloš Jastrebić, deuxième secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Christian J. Tams, LL.M., PhD. (Cambridge), Institut Walther-Schücking, Université de Kiel,

Mme Dina Dobrkovic, LL.B.,

comme assistants.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Please be seated. The sitting is open. This morning, President Higgins will not be here due to an important commitment. She has asked me to preside over today's hearings. I have just been informed by Judge Parra-Aranguren that he is also unable to participate.

The Court will now hear the evidence of the next witness called by Serbia and Montenegro, Mr. Dragoljub Mićunović. The witness may be brought into the court.

[Witness enters and takes his place at the rostrum]

Mr. Mićunović, I call upon you to make the solemn declaration for witnesses as set down in Article 64, subparagraph (a), of the Rules of Court.

Mr. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: I solemnly declare upon my honour and conscience that I will speak the truth, the whole truth and nothing but the truth.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Professor Stojanović, I call upon you to begin this examination of the witness. I would ask the witness when he speaks to pause every now and then to allow for consecutive translation from Serbian.

Mr. STOJANOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: Thank you. I will now invite Mr. Mićunović to read out his statement to the Court.

M. MIĆUNOVIĆ [*interprétation du serbe*]: Monsieur le vice-président, Messieurs les juges, je dois vous dire que c'est un grand honneur de pouvoir témoigner devant cette honorable Cour. Je suis né en 1930 à Toplica dans le sud de la Serbie. En 1960, j'ai été nommé professeur à la faculté de philosophie à Belgrade. Pour mon engagement en faveur des valeurs démocratiques, de la liberté de pensée et d'expression et pour avoir critiqué le pouvoir qui étouffait les droits de l'homme en République socialiste fédérative de Yougoslavie, j'ai été évincé de l'Université en 1975 avec un groupe de huit autres professeurs. Dans les années quatre-vingt, j'ai été membre du Forum yougoslave pour les droits de l'homme et je défendais les opposants politiques du régime ainsi que le paysan terrorisé, musulman, du village de Moševci parce que, à l'époque, la répression du régime était très forte. Après la chute du mur de Berlin et suite à l'établissement du système pluraliste en Yougoslavie, j'ai créé, avec un groupe d'intellectuels, le parti démocrate qui agissait

sur l'ensemble du territoire de Yougoslavie. Aux premières élections pluralistes, j'ai été élu député et dès lors, je suis député, soit à l'Assemblée de Serbie, soit à l'Assemblée de Yougoslavie, soit à l'Assemblée de Serbie-et-Monténégro. Après la défaite de Milošević aux élections de l'an 2000, j'ai été élu président de l'Assemblée de la République fédérale de Yougoslavie et cette fonction je l'assumai jusqu'à l'an 2004. Monsieur le vice-président, s'agissant des événements qui présentent une certaine importance pour le présent procès, je puis témoigner en ma qualité de politicien qui était dans l'opposition pendant tout le règne du régime de Slobodan Milošević. Aux termes de la Constitution qui était alors en vigueur, et aux termes de l'actuelle Constitution de Serbie, le consentement pour la déclaration de la guerre et pour la guerre doit être donné par l'Assemblée. Jamais de telles mentions n'ont été avancées à l'Assemblée. A l'appel à la mobilisation lancé par l'armée populaire de Yougoslavie pendant les conflits en Croatie, la réponse a été très faible, la plus faible de l'histoire de la Serbie. D'après les informations auxquelles j'ai eu accès, cette réponse était de l'ordre d'environ 30 %. C'est précisément pour éviter d'être appelés à l'armée que plusieurs centaines de jeunes hommes ont émigré de Serbie au début des années quatre-vingt-dix. Le parti démocrate que je dirigeais dès sa création a cherché à ce que la Yougoslavie fût conservée et à ce que fussent évités les conflits qui auraient mené au démantèlement de l'Etat. A l'Assemblée de Serbie, dans l'opinion publique et dans le cadre de nos activités internationales, le parti a cherché à empêcher la conflagration des conflits. En tant que parti à caractère pacifique et civil prononcé, qui avait ses organisations dans toutes les républiques de l'ex-Yougoslavie, nous avons sévèrement critiqué la politique du Gouvernement de la République de Serbie parce qu'il ne faisait pas assez et ne s'opposait pas assez énergiquement pour empêcher l'embrasement des conflits. Dans le cadre de ces activités à l'Assemblée nationale, nous avons demandé la démission du président de la Serbie, Slobodan Milošević, et une initiative civile a été lancée en vue de sa révocation, au cours de laquelle initiative il a été collecté environ sept cent mille signatures de citoyens. Suite à l'échec de l'arrangement des présidents des six républiques de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie concernant le réarrangement constitutionnel du pays, les premiers conflits ont éclaté entre les groupes armés en Croatie. Conflits qui ensuite se sont embrasés dans une véritable guerre à laquelle ont participé les défenses territoriales, les forces policières, l'armée populaire de Yougoslavie et les volontaires organisés en unités paramilitaires.

Nous, au parti démocrate, nous avons compris que nous devions réagir vite pour éviter que le conflit ne s'étende sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine, car nous savions que c'était le plus dangereux des scénarios possibles en raison d'un grand enchevêtrement ethnique et religieux. Notre idée a été de tenter, par le truchement des parlementaires qui étaient plus près des citoyens que ne l'étaient les présidents des républiques, d'exercer une pression en vue d'une solution pacifique des différends constitutionnels. Nous avons considéré — et plus tard cela s'est avéré juste — que les présidents des républiques — et cela tous de façon égale, et Milošević, et Tudjman, et Izetbegović — s'étaient avérés complètement incapables de résoudre les problèmes et d'empêcher l'éclatement des conflits. En vue de la réalisation de cette idée, j'ai rédigé une lettre à tous les chefs des fractions parlementaires dans tous les six parlements, dans laquelle j'ai proposé une réunion conjointe en vue de la recherche d'une solution commune. Presque tous ont accepté cette invitation, plus précisément trente-six des trente-huit. Ceci nous a encouragé et conformément à l'idée maîtresse qui était celle de l'empêchement de l'extension de la guerre, j'ai proposé que la conférence ait lieu à Banja Ilidža, non loin de Sarajevo. Notre idée était, en effet, en choisissant ce lieu de réunion, d'émettre un message clair que tous les participants à la réunion étaient d'accord que la guerre ne devait pas s'étendre sur la Bosnie-Herzégovine. Pour accorder une plus grande importance à la conférence, nous y avons invité également des observateurs internationaux de l'International Libéral, des députés des Pays-Bas, de Grèce et d'autres pays dont la plupart ont répondu positivement à notre invitation. A la conférence ont également assisté un grand nombre de journalistes du pays et de l'étranger. La conférence, intitulée «Une possibilité de solution pacifique de la crise yougoslave», a été inaugurée le 21 août 1991 à Ilidža, près de Sarajevo et a duré deux jours. L'atmosphère à la conférence a été celle de la tolérance et dès le premier jour nous avons émis un appel à la paix adressé à l'opinion publique et à toutes les institutions compétentes en la matière. A la fin de la conférence, une lettre a été rédigée exigeant l'arrêt immédiat des hostilités et proposant la mise en œuvre urgente de mesures préventives qui devaient empêcher l'extension des conflits. En conformité avec la décision de la conférence, j'ai remis cette lettre personnellement au président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, M. Stipe Mesić; au président du Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, M. Ante Marković; au président de l'Assemblée de la République socialiste

fédérative de Yougoslavie, M. Slobodan Gligorijević et au ministre de la défense du Gouvernement fédéral, le général Veljko Kadijević.

Compte tenu de la situation qui prévalait dans le pays, il a été décidé à la conférence que la conférence se réunirait de nouveau avec les mêmes participants dans quinze jours à Sarajevo. L'objectif de cette deuxième réunion était de permettre à chaque parti parlementaire en Yougoslavie de présenter son plan de solution de la crise étatique yougoslave et que nous puissions adopter immédiatement tous les points sur lesquels nous étions d'accord, laissant les points litigieux à la suite des discussions.

A cette deuxième réunion qui eut lieu les 6 et 7 septembre 1991 à Sarajevo dans les locaux du Parlement de Bosnie-Herzégovine, la plupart des partis sont venus porteurs d'un programme de sortie de la crise. Le document final de cette conférence était harmonisé aussi avec les efforts initiaux de la communauté internationale en vue du rétablissement de la paix sur le territoire de la République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Monsieur le vice-président, malheureusement, ces tentatives persistantes des parlementaires d'empêcher la conflagration de la guerre ont échoué. Et bientôt, il est arrivé ce que nous craignons le plus, à savoir la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Le parti démocrate, même après le commencement des conflits sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine, continuait à investir de grands efforts sur le plan interne et international en faveur d'une solution pacifique à la crise yougoslave. Certes, la situation différait de la situation précédente. La République socialiste fédérative de Yougoslavie venait de se désintégrer tandis que la République fédérale de Yougoslavie venait de voir le jour; Etat qui n'était pas en guerre avec la Croatie ni avec la Bosnie-Herzégovine mais qui, en raison de son soutien au peuple serbe en dehors de ses frontières, la République fédérale de Yougoslavie devait subir des sanctions.

En conformité avec cette politique, je cite aussi les activités du parti démocrate relatives à l'examen et à l'acceptation du plan de paix Vance-Owen, au cours de l'année 1993, et qui représentait juste une des tentatives de mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. En conformité avec nos efforts dans l'Assemblée de la République de Serbie, une décision a été prise que le plan Vance-Owen était une solution acceptable pour la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Conformément à cette décision ainsi qu'avec notre politique de paix persistante, notre soutien au plan Vance-Owen a été toujours mis en premier plan dans les discussions directes. Malheureusement, en dépit de la décision de l'Assemblée de la République de Serbie et malgré les pressions que l'opinion publique exerçait alors en Serbie sur la Republika Srpska pour que celle-ci accepte ce plan, le plan a été rejeté à l'Assemblée de la Republika Srpska et au référendum qui a eu lieu plus tard en Republika Srpska, tant et si bien que cette initiative de paix a avorté.

Je considère qu'il est également important de dire que, en plus du parti démocrate, la plupart des autres partis d'opposition avaient une orientation pacifique. Une activité particulière a été manifestée par des initiatives civiles et par les organisations non gouvernementales qui, malgré la guerre et le blocus, arrivaient jusqu'à Sarajevo, Tuzla et autres villes sous contrôle des forces musulmanes bosniaques pour exprimer leur solidarité avec les citoyens qui vivaient sous le blocus armé. De nombreuses organisations humanitaires de Serbie déployaient leurs activités pendant tout le temps de la guerre en Bosnie-Herzégovine en cherchant à faciliter la position difficile des populations qui vivaient dans une grande pénurie.

Suite à la victoire de l'opposition démocratique de la Serbie aux élections de l'an 2000 et en agissant en qualité de président de l'Assemblée de la République fédérale de Yougoslavie, l'une des premières délégations de notre Parlement a été une visite que nous avons faite au Parlement à Sarajevo ainsi qu'une rencontre avec les plus hauts officiels de Bosnie-Herzégovine. Les frontières sont devenues ouvertes, les échanges économiques n'ont cessé de s'accroître et les échanges culturels aussi.

Monsieur le vice-président, la guerre a laissé des traumatismes graves qu'il faudra très longtemps pour guérir. Les plus hauts dirigeants de Serbie ont à plusieurs reprises exprimé leur profond regret pour toutes les victimes de la guerre, et ont condamné tous les crimes en exigeant que tous les auteurs des crimes de quelque côté qu'ils viennent se trouvent devant la justice. Je crois que, dans chaque peuple, il y a des bons et des mauvais et qu'un progrès est possible si les personnes sont catégorisées par leur bonté et non seulement par leur appartenance nationale ou religieuse. Les bons condamnent tous les crimes et s'associent pour construire l'amitié et améliorer l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

Le VICE-PRESIDENT, faisant fonction de président : Merci. Monsieur Stojanović.

M. STOJANOVIĆ [*interprétation du serbe*] : Merci, Monsieur le vice-président. Je n'ai que trois questions à poser à M. Mićunović. La première se réfèrera à la fin de son exposé. Lors de votre visite à Sarajevo, vous avez rencontré les plus hauts dirigeants de Bosnie-Herzégovine, voudriez-vous nous dire, s'il vous plaît, quels ont été les sujets de vos discussions ?

M. MIĆUNOVIĆ [*interprétation du serbe*] : Monsieur le vice-président, cette visite était en quelque sorte une visite «essai». Le gouvernement de Milošević venait de tomber et cette visite devait représenter une chance pour le rétablissement des relations. Même si d'aucuns considéraient qu'il était trop tôt d'y aller et que peut-être j'y vivrais une expérience désagréable, je dois dire que ma visite s'est passée très bien. On m'a manifesté une amitié, j'ai eu des entretiens avec la présidence de la Bosnie-Herzégovine, j'ai eu des entretiens avec le premier ministre, avec le président du Parlement. Et j'ai eu, à la fin, une conférence de presse. Donc tout s'est passé très bien. Nous avons discuté sur le rétablissement aussi prompt que possible des relations commerciales, culturelles et politiques entre les deux Etats. Nous avons conclu que les sociétés de Bosnie-Herzégovine qui étaient établies en Serbie et vice versa les sociétés serbes qui étaient établies en Bosnie-Herzégovine devaient aussi vite que possible rétablir leurs relations d'antan. Nous avons également discuté sur la possibilité d'une double nationalité pour que les ressortissants des deux Etats puissent facilement traverser la frontière et exercer leurs droits dans les deux pays. Nous avons également discuté qu'il fallait mettre en place un comité pour la recherche de la vérité et pour la réconciliation à l'instar des conditions qui ont été mises en place dans certains autres pays, et notamment en Union sud-africaine où il y a eu un conflit où il a fallu aussi une réconciliation. Bref, nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité d'une vive communication mutuelle et d'un règlement pacifique de tous les différends qui apparaîtraient.

M. STOJANOVIĆ [*interprétation du serbe*] : Vous avez parlé du plan Vance-Owen et d'une assemblée commune à laquelle ont participé les parlementaires des Parlements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie avec les représentants du Parlement de la Republika Srpska et du Parlement de la République de la Krajina Srpska. Pourriez-vous nous dire,

Monsieur Mićunović, ce qui s'est passé à l'époque ? Pourquoi cette assemblée a été convoquée et quels ont été les points discutés ?

M. MIĆUNOVIĆ [*interprétation du serbe*] : Les sanctions avaient grevé sérieusement la Serbie. L'opinion publique et l'ensemble du milieu politique considéraient que tout devait être fait pour arrêter la guerre et exercer une pression sur la Republika Srpska afin que celle-ci accepte le plan, de telle sorte que nous puissions rétablir des relations normales avec la communauté internationale.

A cette session du Parlement yougoslave serbe, j'ai parlé moi-même, et il fallait exercer une pression pour que le plan soit accepté. Tous les officiels ont été d'accord pour ce plan, sauf quelques exceptions, dont le représentant du parti radical, qui à l'époque était dans l'opposition, et nous avons eu recours à un médiateur, le premier ministre de Grèce, M. Mitsotakis. La suite de ces sessions a eu lieu à Athènes où Rodovan Karadžić a paraphé ce plan.

A cette conférence, j'ai surtout parlé contre le référendum en disant qu'il attisait encore le feu, si je puis dire, et ouvrait la possibilité de conflit. A cette réunion de l'Assemblée à Pale, où il fallait ratifier l'accord, étaient présents, c'est-à-dire, sont allés : le président Jocić, de la République de Yougoslavie; le président Milošević, de Serbie; ensuite M. Mitsotakis et d'autres invités. Mais cette pression n'a pas donné de fruit, et l'Assemblée de la Republika Srpska avait rejeté le plan.

M. STOJANOVIĆ [*interprétation du serbe*] : J'aimerais poser une troisième question. C'est la dernière question. Le parti démocrate avait de nombreuses initiatives pour empêcher, et ensuite arrêter la guerre en Bosnie-Herzégovine. A cause du peu de temps que nous avons à notre disposition, je vous prierais de mentionner seulement les initiatives diplomatiques les plus importantes qui ont servi d'abord à empêcher le surgissement de la guerre, et ensuite l'arrêt de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: I'm sorry to interrupt, but I think we are running out of time for the examination so I would call for brevity in answering.

M. MIĆUNOVIĆ [*interprétation du serbe*] : En ce qui concerne la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine, j'avais une objection à cette reconnaissance, en trouvant qu'elle a été précoce et, j'ai fait part de mes pensées à l'ambassadeur des Etats-Unis et à M. Boutros-Ghali, le Secrétaire

général des Nations Unies. Donc, ma première objection concernait la date de la reconnaissance qui était le 6 avril. C'est la date où Hitler, en 1941, avait ordonné le bombardement de la Yougoslavie et l'avait détruite, et la seconde objection était plus importante. Le statut de l'armée n'a pas été résolu en Bosnie-Herzégovine. Pour utiliser une phrase cynique de Carl Schmitt, le souverain est celui qui décide de l'état d'exception. Et, d'après moi, on ne savait pas qui avait cette possibilité, cette qualité, en Bosnie-Herzégovine. J'ai proposé à ce qu'il y ait d'abord des réformes de l'armée en Bosnie-Herzégovine pour savoir qui serait chargé de commander pour qu'il n'y est pas de conflit entre l'armée et le pouvoir civil. L'argumentation n'était pas bonne, l'argumentation qui disait que cette armée serait traitée exclusivement comme une armée étrangère en Bosnie-Herzégovine. Parce que cette armée-là était en place là-bas, depuis l'année 1918.

Donc, j'ai fait part de cette objection que j'avais au secrétaire d'Etat américain, M. Eagleburger, lors de la visite de la réunion que j'avais eue avec M. Boutros-Ghali, et c'est quelque chose que j'ai publié ensuite, qui a été publié ensuite dans le *Baltimore Sun*, un quotidien où j'ai dit donc que la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine, une reconnaissance précoce, avait attisé la guerre.

M. STOJANOVIĆ [*interprétation du serbe*] : Je suis content de la réponse. Merci. Je terminerai avec ces propos. Je remercie M. le vice-président.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Thank you very much. I now give the floor to Ms Korner for her cross-examination.

Ms KORNER: Mr. Mićunović, you just a moment ago said that you objected to the recognition of Bosnia on 6 April because that was the day that the Germans started bombing, in 1941. As a matter of passing historical interest, is it not also right that 6 April 1945 was when Sarajevo was liberated from the Germans? Simple answer, is that "yes" or "no"?

Mr. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: This was a separation, a dismantling of a State. It is a fact that on 6 April of that year partisan troops also liberated Sarajevo, but the actual association that I have in connection with that particular date was that of the dismantling of our State because that 6 April was a day of bombardment of our State.

Ms KORNER: As I said, this was only of passing historical interest. Mr. Mićunović, I have very few questions for you. You told us that you founded the democratic party in, I believe, 1989. Is that right?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: Yes.

Ms KORNER: Did you found it together with Professor Stojanović, the Agent of Serbia and Montenegro?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: That is correct. He was one of the founders.

Ms KORNER: And was there a third founder?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: There were 13 founders.

Ms KORNER: All right. You told us that you were in the Assembly throughout the period of the war, but always in opposition.

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: That is right.

Ms KORNER: And did you oppose all the wars that were being conducted by the Government?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: Yes, I did.

Ms KORNER: And can I take it that, because you were in opposition, you were not privy to — you did not know about — the joint operations that were being conducted by the three different armies?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: Serbia is a small country, and so is Yugoslavia, and news travels fast there. And, although I was in no position to make any official decisions, as a politician I had my committees, I had my people and I had the public to draw my information from, and I was informed.

Ms KORNER: Can I give you one example? Were you aware of an operation in the Bihać area called “Operation PAUK”?

MR. MIĆUNOVIĆ *[interpretation from Serbian]*: No.

Ms KORNER: Were you aware, for example, can I just ask you this — you were not aware, rephrasing it — that through the 30th and 40th Personnel Centres, that payment was being made to the army of the Bosnian Serbs?

MR. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: No, I was not. I was not privy to the financial operations of the General Staff.

Ms KORNER: Thank you. And finally this, you told us that you had demanded Milošević's resignation. Can you tell us, first of all, how often did you ask for his resignation?

MR. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: We did this very often and in different ways. First of all, we did so in the Assembly, then by the collection of signatures, and also by way of public demonstrations and protests.

Ms KORNER: And was this on a regular basis in the years 1990 to 2000?

MR. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: Yes, of course, and we advanced such demands very vigorously, *inter alia*, also an occasion where elections for instance in 1996 when Milošević tried to rig the local elections, the population of Belgrade demonstrated in the streets for three months until finally an OSCE commission arrived and established that we were right. And that was a time when all major cities — first of all the capital Belgrade, then Niš, Novi Sad, Pirot, and 30 other cities — actually came into the hands of the opposition, so that we had local government already in 1996.

Ms KORNER: Did you, for example, call for his resignation after *this* Court had ordered the Federal Republic of Yugoslavia to stop sending any aid or support to the Bosnian Serbs in April 1993?

Mr. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: In April 1993 after his aborted attempt and a sort of an embarrassment at Pale, Milošević was hurt because of that and so was all the public, and thereafter he imposed an embargo on Republika Srpska in all fields except for humanitarian aid, so that at that particular point in time it was pointless to demand the resignation of Milošević, as he was precisely at that time exerting pressure on Republika Srpska to accept the Vance-Owen plan.

Ms KORNER: But when that pressure did not work, were you aware that there were still supplies being given by the Federal Republic of Yugoslavia to the Bosnian Serbs, in particular to the army?

Mr. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: Well, I can suppose that that was the case because the wars went on and arms were being delivered to all the armies involved. I can assume

that either through official or unofficial channels they were all supplied and that this exercise went on for some time after 1994.

Ms KORNER: Had you been given proper information that this supplying was taking place — in spite of what Milošević was saying publicly, that there was an embargo on aid — would you have then called for his resignation again?

Mr. MIĆUNOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: Of course I would have, but of course he imparted no such information and he did deny the existence of any such ties. And then of course you have to appreciate the fact that there was an embargo in force and an embargo is necessarily followed by, or rather entails, smuggling. And there was smuggling — smuggling of all manner of items: of oil, of arms, armaments and cigarettes. That was the fate of everybody there.

Ms KORNER: Thank you very much, Mr. Mićunović. I have no further questions.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Thank you. Professor, would you like to re-examine?

Mr. STOJANOVIĆ [*interpretation from Serbian*]: I do not wish to re-examine the witness. Thank you.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: The Court will now retire for 15 minutes. The Parties and the witness should, however, remain in the vicinity of the Great Hall of Justice.

If the Court wishes to put questions to the witness, it will do so when it returns to the courtroom. If it does not wish to put such questions, the Court will nevertheless return to the courtroom since it has been indicated to me that a judge wishes to put a question to the Parties — not to the witness — under Article 61, paragraph 3, of the Rules of Court. I recall that the end of the hearing of witnesses, experts and witness-expert is also the end of the first round of oral pleadings.

The Court now rises.

The Court adjourned from 11.10 to 11.35 a.m.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Please be seated. As was communicated through the Registry, no judge wishes to put questions to the witness. So I would like to thank Mr. Mićunović for appearing before us. And this brings to an end the hearing of the witnesses, experts and witness-experts.

Judge Tomka, however, wishes to put a question to Bosnia and Herzegovina. You have the floor.

Judge TOMKA: Thank you very much, Mr. Acting President.

On 28 February 2006, counsel for Bosnia and Herzegovina stated that “La Yougoslavie est demeurée membre des Nations Unies”. In a letter dated 9 August 2005 from the Permanent Representative of the former Yugoslav Republic of Macedonia, and the chargés d’affaires *ad interim* of Bosnia and Herzegovina, Croatia, Serbia and Montenegro and Slovenia, addressed to the Under-Secretary-General of the United Nations for Management, all these five States, including the Applicant, stated that “[t]he Federal Republic of Yugoslavia that came into existence on 27 April 1992 became a United Nations Member not earlier than 1 November 2000. The State is presently known as Serbia and Montenegro.” I would welcome any explanation of, or comment on, the latter statement Bosnia and Herzegovina might wish to make. Thank you, Mr. Acting President.

The VICE-PRESIDENT, Acting President: Thank you. The text of the question will be sent as soon as possible to Bosnia and Herzegovina and, for its information, to Serbia and Montenegro. Bosnia and Herzegovina is asked to reply to this question during the second round of oral argument.

I confirm that the Court will meet on Tuesday 18 April 2006 at 10 a.m. in order to begin the hearing of the second round of oral argument of the Parties.

The Court now rises.

The Court rose at 11.40 a.m.
